

**Présidente:** Mme **BRICHEZ**, Maire

**Étaient présents :** Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROCOURT - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - Mme HENSER- MARTIN - M. GAUDEFRUY - M. MECHEMECHE -- M. MORANDEAU

**Absente excusée :** Mme Sonia DRICI ayant donné procuration à Mme BRICHEZ

**Secrétaire de séance :** M. GAUTIER

✠ ✠ ✠ ✠

**1/** Le Comité technique spécial départemental de l'Education Nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait alors une perte nette de 23 classes. A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures. Considérant cette situation, le Conseil Municipal décide d'adopter une motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes.

**2/ Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

✠ **accepte** la cession gratuite à la commune, par **M. Gilles CAMIN**, d'une bande de 3 m de large, allant de la route au ru Le Lombardie et se trouvant sur les terrains cadastrés section B n° 546, n° 547 et n° 64, lieudit « Hameau de Butteaux ». Cette bande constitue l'emplacement réservé ER 5 au PLU, afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales.

✠ **s'engage** à prendre à sa charge le bornage de ladite bande.

✠ **accepte** la cession gratuite à la commune, par **M. CAMIN**, des 2 parcelles cadastrées section ZC n° 102, d'une contenance de 4 a 02 ca et ZC n° 98, d'une contenance de 81 ca, lieudit « Escoutures », qui constituent, en partie, l'emplacement réservé ER4 du PLU (ex ER 8 du POS) et ayant pour destination l'aménagement sécuritaire sur voirie.

✠ **demande aux services du Cadastre** l'intégration dans le domaine public de la commune des parcelles cadastrées section ZC n° 102 et ZC n° 98, lieudit « Escoutures ».

✠ **dit** que la rédaction de l'acte sera confiée à Maître Pascal **LEFORT**, Notaire à MOUY.

✠ **autorise** le Maire ou l'un de ses Adjoints à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer tout document et acte notarié relatifs à la cession à la commune des parcelles ci-dessus désignées.

**3/** L'Assemblée délibérante fixe, pour 2018, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	<b>844 673</b>	10,60 %	<b>90 927</b>
Foncier bâti	<b>510 725</b>	21,88 %	<b>114 126</b>
Foncier non bâti	<b>22 817</b>	61,92 %	<b>14 304</b>
			<b>219 357</b>

**4/** Elle adopte le budget primitif 2018, s'élevant, tant en recettes qu'en dépenses, à :

- 856 784,00 € (section d'exploitation)
- 503 399,00 € (section d'investissement).

**DIVERS - INFORMATIONS**

Mme **BRICHEZ** apporte les informations suivantes :

✓ • Dépenses et recettes afférentes à la salle des fêtes :

	Locations	Eau	Gaz	Electricité	Bénéfice
<b>2012</b>	7 710,00 €	1 221,90 €	2 363,54 €	1 559,60 €	2 564,96 €
<b>2013</b>	16 480,00 €	869,91 €	3 068,94 €	1 723,02 €	10 818,13 €
<b>2014</b>	9 525,00 €	1 375,76 €	2 233,57 €	1 401,48 €	4 514,19 €
<b>2015</b>	11 237,75 €	216,66 €	2 273,20 €	1 539,77 €	7 208,12 €
<b>2016</b>	14 705,87 €	428,04 €	2 777,37 €	1 545,63 €	9 954,83 €
<b>2017</b>	14 932,87 €	389,73 €	2 256,00 €	1 304,21 €	11 372,66 €

• Remboursement des frais d'ATSEM et de cantine à la commune de THURY-SOUS-CLERMONT :

2006 ATSEM	2007 ATSEM	2008 ATSEM	2009 ATSEM + cantine à/c de septembre	2010 ATSEM + cantine	2011 ATSEM + cantine	2012 ATSEM + cantine	2013 ATSEM + cantine
7 155,70 €	7 580,86 €	10 696,75 €	12 463,00 €	15 284,95 €	20 878,53 €	20 309,68 €	21 959,91 €
2014 ATSEM + cantine	2015 ATSEM + cantine	2016 ATSEM + cantine	2017 ATSEM + cantine				
23 156,22 €	26 575,25 €	28 828,46 €	27 196,89 € - 1 757,91 € (trop-payé 2016) - 1 786,47 € (trop-payé 2017)				

• Coût du périscolaire de septembre à décembre 2017 :

Participation des familles: 1 577,48 € Rémunération du personnel : 3 137,16 €

↳ soit 1 559,68 € à la charge de la commune.

✓ Le Département vient d'octroyer une subvention de 58 000 € pour les travaux de voirie dans diverses rues, estimés à 168 000 € HT. Un appel d'offres a été lancé pour 2 lots : - Lot 1 : Terrassements - Voirie - Trottoirs - Lot 2 : Eau potable. L'ouverture des plis a eu lieu le 09 avril. Pour le lot 1, 4 entreprises ont répondu et pour le lot 2, 5 offres ont été reçues. La CAO se réunira le 16 avril pour l'analyse des offres et l'attribution du marché.

✓ La benne pleine de pneus déposée clandestinement dans un champ au hameau des Butteaux, il y a 2 ans, a été enlevée le 16 mars dernier grâce à l'intervention des chasseurs. Le coût de cette opération s'élève à 1 000 €, pris en charge à hauteur de 200 € par le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Vallée du Thérain) et 800 € par la Fédération Régionale des chasseurs des Hauts-de-France et la Fédération Départementale des chasseurs de l'Oise. Le traitement des déchets est réalisé par la société Gurdebeke à Noyon. Un grand merci au GIC et aux deux fédérations de chasseurs, et particulièrement à Monsieur STUBBE, Président du GIC et Administrateur de la Fédération Départementale des chasseurs, qui s'est grandement investi dans cette opération.

✓ La réhabilitation du lavoir est terminée. Après la construction d'un mur en pierre pour la retenue de l'eau, l'entreprise HAINAULT a procédé à la réfection totale du pourtour avec des briques posées sur chant. Les dépenses sont les suivantes : - Maçonnerie : 5 685,00 € HT - Grille avaloir : 292,83 € HT - Achat des pierres : 750,10 € - Portillon : 63,00 € HT - Installation électrique : 312,60 € HT.

✓ L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a mandaté la société QOSI pour une mission de 3 mois, visant à mesurer la qualité de service des opérateurs Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR. Dans ce cadre, un technicien est venu le 03 avril dernier à la Mairie pour réaliser des mesures à l'intérieur des bâtiments. Des mesures seront également effectuées dans des moyens de transport (TGV, TER, autoroutes, métro...). Un scénario de tests sur le réseau data sur 4 à 8 terminaux pour les 4 opérateurs, d'une durée de 45 minutes, est déroulé afin de vérifier la bonne qualité de service aux clients des opérateurs mobiles et d'alerter en cas de dysfonctionnement constaté. Cette campagne a lieu du 5 mars au 1<sup>er</sup> juin 2018. Les résultats seront publiés sur le site <https://www.monreseau-mobile.fr/>, l'outil cartographique de l'ARCEP.

✓ Anne **FUMERY** et Olivier **PACCAUD**, conseillers départementaux, souhaitent rencontrer l'équipe municipale pour un moment convivial et constructif. A cette occasion, il sera possible d'échanger sur les projets communaux et les préoccupations du Conseil Municipal. Les élus départementaux feront également part de leur action cantonale.

✓ Les délégués du SIVT se sont réunis le 29 mars dernier afin d'élire le nouvel exécutif. Ont été élus M. **DEGRAVE** en tant que Président et M. **DARSONVILLE** et M. **FRANÇAIX** en tant que Vice-Présidents. Ce syndicat mixte est désormais dénommé « Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain ». Il est composé de 7 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, de 4 communes de la Communauté d'Agglomération Creil-Sud Oise, de 9 communes de la Communauté de Communes Thelloise et de 2 communes de la Communauté de Communes du Clermontois. Il est administré par un conseil composé de 44 titulaires (14 pour la CA du Beauvaisis - 8 pour la CA Creil-Sud Oise - 18 pour la CC Thelloise et 4 pour la CC du Clermontois). M. **MORANDEAU** ajoute qu'une réunion s'est tenue lundi au cours de laquelle a été voté le D.O.B (Débat d'Orientation Budgétaire). Quelques opérations d'entretien des berges sont prévues. Mme **BRICHEZ** ajoute que si le compte rendu de cette réunion était envoyé à la Mairie par mail, elle le transférerait au Conseil Municipal. Par ailleurs, pour faciliter les opérations de calcul du quorum et le décompte des voix, le SIVT a souhaité affecter un délégué suppléant à chaque titulaire. Ainsi M. **MORANDEAU** sera le suppléant de Mme **BRICHEZ** et M. **LANTHIEZ** le suppléant de M. **DESLIENS**. Cette décision sera votée vendredi au conseil communautaire de la Thelloise.

✓ Il est fait part des difficultés rencontrées pour la réalisation d'une boîte à livres dans la cabine téléphonique. En raison de la présence de courant fort, l'intervention d'Enedis sera nécessaire. Un devis sera demandé. Par ailleurs, une porte a été récupérée dans une commune voisine.

✓ **M. DEFROCOURT** évoque la subvention au Club Saint Agnan. Mme **BRICHEZ** précise qu'aucun nouveau bilan financier ne lui avait été remis.

M. **DEFROCOURT** déclare :

- que la dette de la SACEM date de 2010 et que la Présidente a réglé, à ce titre, une somme approximative de 80 € ;
- qu'elle a également payé 2017 et que « tout est à jour » ;
- que la SACEM a reconnu avoir fait des erreurs ;
- que le courrier de la SACEM arrive en Mairie mais que ledit courrier n'est jamais arrivé.

✓ **M. HUGUET** signale que le radar pédagogique ne fonctionne plus. L'éclairage public est également éteint dans certaines rues (Rue de la Mairie - Rue de la Ruelle - Rue du Château Vert).

✓ **M. LANTHIEZ** évoque le mur bombé d'une propriété sise rue de la Mairie. Une discussion s'engage à ce sujet. M. MORANDEAU signale que l'état du mur du Vert Pommier, de ce côté, nécessiterait un entretien.

**Fait à HONDAINVILLE, le 12 avril 2018**

**Le Maire,**

**Michèle BRICHEZ**